MAIRIE DE
PLAN D'AUPS
SAINTE-BAUME

Madame, Monsieur,

Comme le soleil, la newsletter d'avril c'est faite un peu attendre, mais l'actualité ayant été un peu bousculée par les élections présidentielles, le vote du budget municipale, et les différents évènements que vous retrouverez ci-après, nous avons donc décidé de retarder sa parution à cette fin de mois et ainsi avoir le programme à venir pour les prochaines semaines plus précis ...
Bonne lecture à tous, à très bientôt dans le village...

L'actualités :

Conseil Municipale du 1er avril 2022 concernant le vote du budget :

Vous retrouverez dans cette petite vidéo la présentation du budget communal voté à l'unanimité, notre rapport de présentation des actions engagées en 2021, du rapport financier de 2021, de nos projets à venir et des éléments du vote du budget 2022. A noter un retour à l'équilibre financier, et une sortie du suivi de la commune par le dispositif de réseau d'alerte financier de la préfecture, nous y étions sous surveillance depuis l'année 2005.
Nous remercions les nombreux Plandalens venus assister à ce conseil, c'est preuve d'une démocratie vivante et participative sur la commune !

La présentation est disponible en ligne en cliquant ci-dessous:

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme :

PLAN D'AUPS - SAINTE-BAUME

Le Plan local d'urbanisme présenté à la Maison de Pays

Avant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui devrait intervenir à l'automne, la municipalité a engagé la modification n°2 destinée à remettre le document aux normes imposées par le cadre législatif et les directives régionales. Cette modification a fait l'objet d'une présentation publique de Gaëla Cam du cabinet Begeat, missionné pour piloter l'opération.

Devant les nombreux citadins réunis à la Maison de Pays, elle a facilité la compréhension des orientations prises par la municipalité. Premier constat, le PLU actuel date de 2004, modifié en 2013, avant la promulgation de la loi Alur, qui a vu la suppression du coefficient d'occupation des sols (Cos), avec pour conséquences, une densité urbaine autorisée en désaccord avec celle prévue dans le PLU, devenant trop forte et non compatible avec les capacités d'accueil des établissements publics (station d'épuration, voirie, défense incendie…) et les objectifs fixés par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Provence Verte Verdon et le Sraddet (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Les habitants sont venus en nombre à la Maison de Pays pour comprendre les enjeux de ces modifications d'urbanisme. / PHOTO A.K.

Pour éviter le doublement de la population

"Sans modification, dans une commune avec des espaces non bâtis du PLU actuel représentant plus de 55 ha, on pourrait se retrouver dans la situation inacceptable de doublement de la population, soit 4 600 habitants, à un horizon très proche !", a expliqué Gaëla Cam. La commune a la nécessité donc de ralentir la croissance en nombre de logements, d'urbaniser et de revoir à la baisse les capacités d'accueil des zones urbaines du PLU. Dans la modification engagée, la municipalité s'est donné pour premier objectif de compenser la suppression des Cos et des superficies minimales, et ainsi réduire la croissance communale, sans modifier l'économie générale du PLU ; seules les règles traitant des volumes, des gabarits, des emprises, et des espaces libres sont modifiées.

Deuxième objectif de cette révision : il s'agit de faciliter l'instruction en apportant des précisions réglementaires sur les risques naturels, et en développant les règles traitant de l'aspect extérieur des constructions, clôtures, portails, et, enfin, en modifiant les articles des zones agricoles et naturelles, sur, notamment, les constructions et extensions autorisées.

Le dernier objectif concerne le zonage. Il est modifié pour délimiter un périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au nord du village, pour déclasser des secteurs insuffisamment équipés et pour modifier des emplacements réservés (ajout, suppression, recalibrage). *"Cet ensemble de modifications intervient dans le respect de la qualité environnementale"*, une volonté assumée par l'équipe municipale dirigée par Carine Paillard.

Cartes à l'appui, Gaëla Cam est entrée dans le détail des aménagements proposés, avant d'annoncer le début de l'enquête publique qui se déroulera du 11 avril au 11 mai prochains. La population est invitée à présenter ses observations, propositions, et contre-propositions au commissaire enquêteur aux horaires où il est présent, sans rendez-vous, ou par mail à l'adresse enquete-publique-3009@registre-dematerialise.fr.

Celui-ci rendra son rapport le 11 juin prochain. La présentation faite par Gaëla Cam est consultable sur le site Facebook de la commune.

Alain KLEIN

Les horaires de réception du commissaire enquêteur en mairie
11 et 19 avril de 13h30 à 17h
28 avril, 6 mai, et 11 mai de 9h à 12h.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de Plan d'Aups Ste Baume (Var).

Par arrêté n° 2022.03 en date du 23 mars 2022, le Maire de la commune de Plan d'Aups Ste Baume a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément au 3° de l'article R104-12 du code de l'urbanisme, la commune a saisi l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas le 21 décembre 2021. Conformément à l'article R104-28 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale mentionnée à l'article R. 104-21 a décidé de de ne pas soumettre la procédure de modification n°2 de droit commun du PLU à évaluation environnementale par décision n°CU-2021-3020 du 21 février 2022. La décision de l'autorité environnementale fait partie du dossier d'enquête publique.

L'enquête se déroulera en Mairie de Plan d'Aups Ste Baume du 11 avril 2022 à 13h30 au 11 mai 2022 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification de droit commun n°2 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Plan d'Aups Ste Baume pendant toute la durée de l'enquête, soit le lundi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h00 à 12h00 et les Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant www.registre-dematerialise.fr/3009
Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du 11 avril 2022 à 13h30 au 11 mai 2022 à 12h00 :

- **sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture.**
- **par courrier postal à l'adresse : Madame Sylvie CANAL, commissaire enquêteur, MDC2, Mairie de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Place de l'Hôtel de Ville, 83 640 Plan-d'Aups-Sainte-Baume.**
- **par mail à l'adresse : enquete-publique-3009@registre-dematerialise.fr**
- **auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences.**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Plan d'Aups Ste Baume, aux jours et horaires suivants :

- **Le 11/04/2022 de 13 H 30 à 17 h 00**
- **Le 19/04/2022 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **Le 28/04/2022 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Le 06/05/2022 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Le 11/05/2022 de 09 h 00 à 12 h 00**

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Madame le Maire, par courrier : Mairie de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Place de l'Hôtel de Ville, 83640 Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Caractéristiques principales du projet :
Compenser la suppression des COS et des superficies minimales, et réduire la croissance communale, sans modifier l'économie générale du PLU initial :
Faciliter l'instruction en apportant des précisions réglementaires sur les risques naturels et notamment sur la gestion du pluvial et le risque incendie.
En reformulant plusieurs articles du corps du règlement pour préciser leur application.
En développant les règles traitant de l'aspect extérieur des constructions, en particulier les paragraphes relatifs aux clôtures et portails.
En modifiant les articles des zones agricoles et naturelles, et notamment en apportant des précisions sur les constructions et extensions autorisées.
Enfin, outre le règlement du PLU, le zonage est modifié pour délimiter un périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au nord du village, déclasser des secteurs insuffisamment équipés, tout en conservant leur appartenance en zone urbaine et pour modifier des emplacements réservés (ajout, suppression, recalibrage).

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :
Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de modification du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.
A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°2 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :
Madame Sylvie CANAL a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E22000006/83 en date du 10/02/2022.
A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations.
Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Var et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet suivant www.registre-dematerialise.fr/3009 pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Travaux à Plan d'Aups

Dans notre village, nous devons constater que beaucoup de voiries communales sont en mauvais, voir très mauvais état en partie du au retard d'entretient accumulé depuis de nombreuses années.
Cependant, pour cette année, nous avons budgétisé un plan important d'investissement pour réhabiliter un certains nombres de rues du village.
Les travaux seront réalisés en fonction de leurs urgences, de leurs capacités à être lancé rapidement mais également du budget nécessaire.
Ci-dessous, vous pourrez voir que ces derniers ont commencés Allée des pins verts.

Durant 1 mois, nous avons également réalisés des travaux de curage des caniveaux afin de permettre l'écoulement des eaux de pluie, et minimiser au maximum le risque inondation pour les riverains.

Mais qui a volé le coussin berlinois…?

A peine une quinzaine de jours après la réalisation des travaux Allée de Signes, une partie du dispositif de ralentissement mis en place à été dérobé durant la nuit. Le coussin berlinois associé à une écluse ont été réalisé en concertation avec les riverains pour permettre de limité les vitesses excessives et ainsi améliorer la sécurité de tous.
Un nouveau dispositif sera rapidement installé, mais cette fois ci en béton.

PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME

À peine posé, aussitôt dérobé

Un coussin berlinois, associé à une écluse [1], a été posé le 12 avril dernier, sur l'allée de Signes, en concertation avec les riverains qui trouvaient excessive, la vitesse de certains véhicules. Le coussin Berlinois a disparu dans la nuit de vendredi à samedi et Carine Paillard, maire du village, est allée déposer plainte auprès de la gendarmerie. Ce dos-d'âne est resté seulement dix jours en place.

Les images des caméras de vidéosurveillance seront analysées pour tenter de retrouver les responsables de cette dégradation.

« Il est très difficile de comprendre l'intérêt de nuire de la sorte aux Plandalens.

Cette écluse simple de l'allée de Signes « a perdu » son coussin berlinois. (Photos J.-J. S.)

Coussin Berlinois destiné à ralentir les véhicules sur la voirie.

La réinstallation aura lieu prochainement, en béton ou en goudron, in ajustable et plus cher. Ce sera malheureusement le prix à payer pour garantir la sécurité de chacun. Pour rappel cet aménagement a été financé par nos impôts dans l'intérêt de tous » affirme Carine Paillard.

J.-J. S.

1.Coussin berlinois : ralentisseur rectangulaire.

Écluse : resserrement de la chaussée ne laissant subsister qu'une largeur de voie, pour les écluses simples.

Contact : si vous avez des informations, vous pouvez contacter directement la police rurale au : 06 19 25 50 42.

Madame le Maire à l'audition des candidats à l'élection présidentiel

"A l'invitation de l'association des Maires de France, et de ses partenaires de l'assemblée des départements et Régions de France, j'ai eu le plaisir de participer à l'audition des candidats à l'élection présidentielle pour les interroger sur les projets politiques, et leur position concernant les libertés sociales, entre autre.
Ne pas prendre parti pour tel ou tel candidat, se tenir éloignée des étiquettes politiques, et des clivages d'appareils, pour représenter un maximum d'entres vous, ne veut en aucun cas dire ne pas avoir de conviction (bien au contraire) : la mienne est de défendre une politique de proximité, orientée vers nos territoires ruraux, et c'est ce que je m'attache à faire tous les jours."

Carine Paillard, Votre Maire.

Dons pour l'Ukraine

120 mètres cubes de dons sont partis le 09 mars vers La Crau dans les entrepôts mis à disposition par BC Transports avant leur acheminement vers la Moldavie.
Merci aux habitants des 28 communes de l’Agglomération Provence Verte pour leur générosité, aux Maires et aux agents de l’Agglo pour ces collectes.
L’Agglomération Provence Verte apporta également sa contribution financière en prenant à sa charge le transport d’un semi-remorque jusqu’en Moldavie.
Nous avons également continué la collecte au niveau communal, et redistribué via l'association ASP durant tous le mois de mars et avril.

Infos pratiques :

Résultats du 2eme tour de l'élection présidentielle à Plan d'Aups Sainte-Baume :

MAIRIE DE
PLAN D'AUPS SAINTE-BAUME

Plan d'Aups sainte Baume	Taux de participation	
1er tour	1336	80,34 %
2eme tour	**1349**	**81,11 %**
Nombre total d'inscrits	1663	

Plan d'Aups sainte Baume	Résultats	%
Emmanuel MACRON	**417**	**33,80%**
Marine LE PEN	**817**	**66,20%**
Votes blancs et nuls	114	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

Plan d'Action Sécheresse

Le département est placé en VIGILANCE

Le préfet du Var place le département en vigilance sécheresse, compte tenu du déficit pluviométrique constaté depuis plusieurs mois et la situation hydrologique préoccupante des cours d'eau.
De ce fait, veuillez à limiter au maximum votre consommation d'eau en appliquant les mesures décrites ci-dessus.

En lien avec l'épisode de sécheresse dont nous vous avons parlé ci-dessus, il est d'autant plus important de bien s'assurer que l'ensemble de vos travaux de débroussaillement aient bien été réalisé avant l'été.

Et parce que les beaux jours sont de retour, voici quelques petits rappels concernant la vie en communauté et le "bien vivre ensemble" :

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LES NUISANCES SONORES

Heures fixées par arrêté préfectoral n° 97-51 26 du 31/07/1997

Entretien du jardin
Travaux de bricolage
Tondeuse
Tronçonneuse
Tout autre outil bruyant

- **JOURS OUVRABLES** 8h30 à 12h00 - 14h00 à 19h30
- **LES SAMEDIS** 9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00
- **DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS** 10h00 à 12h00 sauf arrêté municipal

22h > 7h

TAPAGES NOCTURNES

Vos voisins font trop de bruit ? Apéros tardifs et bruyants, fêtes entre amis... mais est-ce vraiment du tapage nocturne ?

Un tapage nocturne est "**une nuisance sonore émise généralement entre 22h et 7h du matin.**" Ce bruit doit être intense, répété dans la durée et porter atteinte à votre tranquillité.

Que faire en cas de nuisances sonores ou de tapages nocturnes ?

1. **Prévenez et communiquez avec l'auteur des nuisances :** la première chose à faire est de tenter de régler le problème amiablement, par la discussion.

Si le bruit est réalisé par votre voisin, n'hésitez pas à aller en parler avec lui calmement.

2. **Si la situation perdure :** contactez la Police rurale à ses heures de service au **06 19 25 50 42** qui vous réunira avec votre voisin pour tenter de résoudre votre litige et de trouver un accord.
3. **Appelez la gendarmerie**

LES DÉCHETS

Ne pas jeter sur la voie publique - Pensez au tri.

Les règles en vigueur pour vos déchets

- **Il est interdit de déposer des sacs au sol,** pour les ordures ménagères **il convient de les déposer DANS les containers ou colonnes enterrées**, et lorsque ceux-ci sont pleins, de les déposer dans les containers suivants, **la commune étant suffisamment équipée** pour que ces derniers ne soient jamais très éloignés les uns des autres.
- **Les gros cartons, les encombrants, les déchets verts, sont à déposer à l'Espace-triS.**

Obligations légales de débrousaillement

Elle s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt.

Le débroussaillement y est obligatoire.

- **Le brûlage des déchets verts est interdit :**

Il est interdit en tout temps et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts issus des tontes de gazon, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes...

La déchetterie *Espace-triS La Quille - Quartier Mayram - 83640 Plan d'Aups*

Horaires Eté Lundi 14h > 17h - Mercredi 9h > 12h et 14h > 17h - Samedi 8h > 12h et 14h > 17h

Horaires Hiver Lundi 13h30 > 16h30 - Mercredi 9h > 12h et 13h30 > 16h30
Samedi 8h > 12h et 13h30 > 16h30

Afin de vous garantir un dépôt dans les meilleures conditions, merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture du site.

MAIRIE DE
PLAN D'AUPS
SAINTE-BAUME

04 42 04 50 10 accueil@plandaups.fr | www.plan-daups.fr

SchoolCanteen

Un rappel pour les familles qui n'auraient pas encore réservé la cantine pour le mois de Mai, dernier délais le mardi 26 avril pour ne pas être bloqué le lundi 02/05.

Vous trouverez ci-dessous le menu scolaires pour le mois de mai :

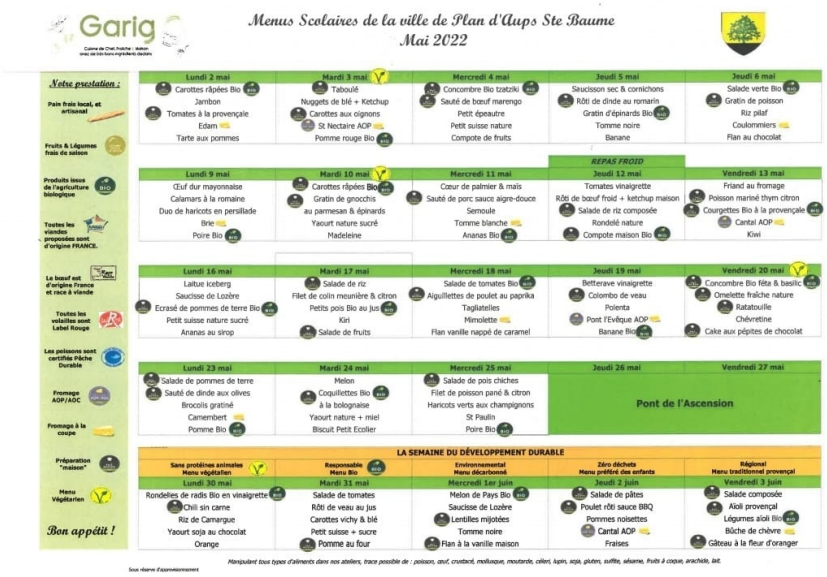

Garig

Menus Scolaires de la ville de Plan d'Aups Ste Baume
Mai 2022

Notre prestation :

Pain frais local, et artisanal

Fruits & Légumes frais de saison

Produits issus de l'agriculture biologique

Toutes les viandes proposées sont d'origine FRANCE.

Le bœuf est d'origine France et race à viande

Toutes les volailles sont Label Rouge

Les poissons sont certifiés Pêche Durable

Fromage AOP/AOC

Fromage à la coupe

Préparation "maison"

Menu Végétarien

Bon appétit !

Lundi 2 mai	Mardi 3 mai	Mercredi 4 mai	Jeudi 5 mai	Jeudi 6 mai
Carottes râpées Bio Jambon Tomates à la provençale Edam Tarte aux pommes	Taboulé Nuggets de blé + Ketchup Carottes aux oignons St Nectaire AOP Pomme rouge Bio	Concombre Bio tzatziki Sauté de bœuf marengo Petit épeautre Petit suisse nature Compote de fruits	Saucisson sec & cornichons Rôti de dinde au romarin Gratin d'épinards Bio Tomme noire Banane	Salade verte Bio Gratin de poisson Riz pilaf Coulommiers Flan au chocolat

Lundi 9 mai	Mardi 10 mai	Mercredi 11 mai	REPAS FROID Jeudi 12 mai	Vendredi 13 mai
Œuf dur mayonnaise Calamars à la romaine Duo de haricots en persillade Brie Poire Bio	Carottes râpées Bio Gratin de gnocchis au parmesan & épinards Yaourt nature sucré Madeleine	Cœur de palmier & maïs Sauté de porc sauce aigre-douce Semoule Tomme blanche Ananas Bio	Tomates vinaigrette Rôti de bœuf froid + ketchup maison Salade de riz composée Rondelé nature Compote maison Bio	Friand au fromage Poisson mariné thym citron Courgettes Bio à la provençale Cantal AOP Kiwi

Lundi 16 mai	Mardi 17 mai	Mercredi 18 mai	Jeudi 19 mai	Vendredi 20 mai
Laitue iceberg Saucisse de Lozère Ecrasé de pommes de terre Bio Petit suisse nature sucré Ananas au sirop	Salade de riz Filet de colin meunière & citron Petits pois Bio au jus Kiri Salade de fruits	Salade de tomates Bio Aiguillettes de poulet au paprika Tagliatelles Mimolette Flan vanille nappé de caramel	Betterave vinaigrette Colombo de veau Polenta Pont l'Evêque AOP Banane Bio	Concombre Bio féta & basilic Omelette fraîche nature Ratatouille Chévretine Cake aux pépites de chocolat

Lundi 23 mai	Mardi 24 mai	Mercredi 25 mai	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai
Salade de pommes de terre Sauté de dinde aux olives Brocolis gratiné Camembert Pomme Bio	Melon Coquillettes Bio à la bolognaise Yaourt nature + miel Biscuit Petit Ecolier	Salade de pois chiches Filet de poisson pané & citron Haricots verts aux champignons St Paulin Poire Bio	Pont de l'Ascension	

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans protéines animales Menu végétalien	Responsable Menu Bio	Environnemental Menu décarboné	Zéro déchets Menu préféré des enfants	Régional Menu traditionnel provençal
Lundi 30 mai	Mardi 31 mai	Mercredi 1er juin	Jeudi 2 juin	Vendredi 3 juin
Rondelles de radis Bio en vinaigrette Chili sin carne Riz de Camargue Yaourt soja au chocolat Orange	Salade de tomates Rôti de veau au jus Carottes vichy & blé Petit suisse + sucre Pomme au four	Melon de Pays Bio Saucisse de Lozère Lentilles mijotées Tomme noire Flan à la vanille maison	Salade de pâtes Poulet rôti sauce BBQ Pommes noisettes Cantal AOP Fraises	Salade composée Aioli provençal Légumes aioli Bio Bûche de chèvre Gâteau à la fleur d'oranger

Manipulant tous types d'aliments dans nos ateliers, trace possible de : poisson, œuf, crustacé, mollusque, moutarde, céleri, lupin, soja, gluten, sulfite, sésame, fruits à coque, arachide, lait.

Sous réserve d'approvisionnement

L'agenda à venir :

Vous souhaitez participer à la vie du village et partager avec nous un moment festif ? Réservez dès à présent votre samedi 30 avril pour la 1ère édition du carnaval Plandalen...

Commémorations du 8 mai :

La Commémoration de l'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale, dimanche 8 mai 2022, à 11h30, aura lieu au monuments aux morts, près de la mairie.
Madame le Maire rendra hommage aux soldats et civils tombés pendant la Seconde Guerre Mondiale
Parce que le devoir de mémoire nous incombe à tous, en particulier au vu de de la guerre qui se déroule aux portes de l'Europe.

Venez nous rejoindre pour le marché annuel de l'Ascension sur l'ensemble de la journée du jeudi 26 mai, pour passer un moment convivial de nombreux exposants :

Plantes, plans de légumes et fruits
Fleurs
herbes aromatiques
Miel et confitures
Olives et tapenades
Traiteur rôtisseur
Fruits de saison
Fromages de chèvre
Charcuterie corse
Huile d’olive
Vins de Bandol et Vins du Luberon
Pâtisseries orientales
Tourtons et confitures
Bières artisanales

Nous vous attendons nombreux sur ce beau marché printanier !

Le comité du Fête organisera le vendredi 27 mai le premier bal de printemps.
Evènement à confirmer...

Mairie de Plan-d'Aups Sainte-Baume
Place de l'hôtel de ville, 83640, Plan-d'Aups Sainte-Baume

Cet email a été envoyé par {{contact.EMAIL}}
Vous avez reçu ce message car vous vous êtes inscrits à la newsletter de la mairie de Plan d'Aups Sainte Baume.

Visualiser dans le Navigateur | Désinscription

Envoyé par sendinblue